### N° 403

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juin 1985.

## RAPPORT<sup>(1)</sup>

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

> Par M. Jean-Pierre TIZON, Sénateur.

#### Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1<sup>re</sup> lecture : 2617, 2726 et in-8° 806.

2º lecture : 2815.

Sénat: 1" lecture: 367, 382 et in-8" 137 (1984-1985).

<sup>(1)</sup> Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Gilbert Bonnemaison, député, sous le numéro 2819.

<sup>(2)</sup> Ce te Commission est composée de : MM. Raymond Forni, député, président; François Coilet, sénateur, vice-président; Gilbert Bonnemaison, député, Jean-Pierre Tizon, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires: MM. Philippe Marchand, Jean-Pierre Michel, Jean-Jacques Barthe, Didier Julia, Marcel Esdras, députés; MM. Jacques Larché, Pierre Salvi, Pierre Ceccaldi-Pavard, Félix Ciccolini, Jacques Eberhard, sénateurs.

Membres suppléants: MM. Roger Rouquette, Jean-François Hory, Jacques Fleury, François Massot, Daniel Le Meur, Tutaha Salmon, Jean-Pierre Soisson, députés: MM. Marc Bécam, Paul Girod, Charles Jolibois, Bastien Leccia, Charles Lederman, Roger Romani, Jacques Thyraud, sénai-surs

Elections et référendums. — Députés · Elections législatives · Eligibilités · Inéligibilités · Lois organiques · Mayotte · Mode de scrutin · Nouvelle-Calédonie · Polynésie française · Scrutin de liste · Territoires d'outre-mer · Wallis-et-Futuna · Code électoral.

### MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire c'argée de proposer un texte sur le projet de loi organique relatif à l'éaction des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, s'est réunie le jeudi 20 juin 1985 au Palais-Bourbon.

Son bureau a été ainsi constitué :

- M. Raymond Forni, député, président;
- M. François Collet, sénateur, vice-président.

MM. Gilbert Bonnemaison et Jean-Pierre Tizon ont été respectivement nommés rapporteurs pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

Après les observations des Rapporteurs, le président Raymond Forni a constaté que la commission mixte paritaire ne pouvair parvenir à un accord sur le projet de loi organique.